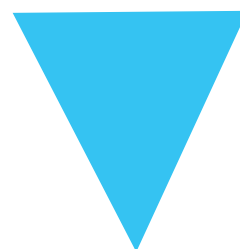




Aide à l'immobilier
sous forme de
SUBVENTION
COMMERCE



VOLET AIDE AU MAINTIEN, À L'INSTALLATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS COMMERCIALES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE

Objet	<p>Soutenir les dépenses d'investissements et favoriser les acquisitions ainsi que les travaux de réhabilitation ou de modernisation des locaux à destination d'activités commerciales dans les communes rurales du territoire de Carcassonne Agglo.</p>
Bénéficiaires	<p>Entreprise commerciale ou artisanale avec une activité de vente prédominante et s'adressant à des consommateurs finaux (voir liste de NAF) et exerçant une activité à l'année. Implantée dans une commune de moins de 3.000 habitants. Entreprise en phase de création ou de reprise ou de développement.</p>
Nature des dépenses éligibles	<p>Opération d'investissements immobiliers de bâtiments à usage commercial :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de locaux et frais annexes ; • Aménagement et rénovation. <p>Sont exclus : acquisition du fonds de commerce, travaux de reconstruction après sinistre, dépenses de matériel, coûts liés au logement des exploitants sur le même bâtiment.</p> <p>L'assiette éligible de l'investissement immobilier sera au minimum de 40 000 € HT.</p>
Modalités / Règle de cumul	<p>L'aide est cumulable avec les dispositifs de soutien au commerce rural, et ce dans la limite des taux autorisés.</p> <p>La convention attributive déterminera les contreparties en termes d'intérêt général, modalités de contrôle et d'exécution de l'opération.</p>
Taux d'intervention maximal	<p>Le taux d'intervention est de 30% maximum. Plafond d'aide par projet : 10 000€.</p>

INFORMATIONS



Pour vérifier l'éligibilité de votre **projet**, connaître les modalités ou toute information liée aux dispositifs.

Contactez la
Direction de l'Économie
04 68 10 55 92
economie@carcassonne-agglo.fr

